



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 55686

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes. S'agissant plus particulièrement du département des Alpes-de-Haute-Provence, département rural et de montagne où les soins à domicile sont particulièrement fréquents en raison du vieillissement de la population, il est à noter que leurs indemnités sont restées inchangées depuis quatorze ans et que les indemnités forfaitaires de déplacement ont augmenté seulement d'un franc depuis 1986, pour atteindre à ce jour 12 francs. Par ailleurs, au niveau national, les masseurs-kinésithérapeutes se voient pénalisés pour dépassement de leurs objectifs de santé alors que la quasi-totalité des soins mis en oeuvre découle de prescriptions médicales extérieures à la profession. Ils réclament par ailleurs la mise en place de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes voté dans une loi de 1997. Sans méconnaître la nécessité de maîtrise des dépenses de santé, il demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour sortir de la situation de blocage actuelle. Ne serait-il pas opportun d'envisager avec toutes les organisations représentatives une nouvelle négociation permettant d'établir une nouvelle convention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55686

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7261